

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2017

DELIBERATION N°BC/2017.00289

**CULTURE - MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN - ACQUISITIONS
D'ŒUVRES D'ART**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 8 septembre 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 49

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 49

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-François BARNIER, M. Bernard BONNET, M. Christophe FAVERJON, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Daniel JACQUEMET, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 22 septembre 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20170804-D20170028910-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170922

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2017

CULTURE - MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN - ACQUISITIONS D'ŒUVRES D'ART

Dans le cadre de la politique d'enrichissement des collections du Musée d'art moderne et contemporain (MAMC), il est proposé au Bureau de se prononcer sur l'acquisition et le don des pièces suivantes :

- **Axe de collection : œuvres emblématiques des courants artistiques contemporains majeurs avec concentration sur les chefs d'œuvres :**

- une œuvre d'**Anne et Patrick POIRIER**, « *Le journal de Los Angeles* » 1994-1995, d'un montant de 100 000 € TTC, auprès de la Galerie Mitterrand - 79 rue du temple 75003 Paris.

Cette acquisition fait suite à l'exposition concernant ces deux artistes organisée par notre Musée en 2016, cette œuvre complète et enrichit le fonds de la collection constituée autour d'artistes comme Christian Boltanski, Sarkis, Le Gac, Annette Messager.

Sur la base d'une délibération du Conseil de Communauté du 1^{er} décembre 2016 donnant délégation à Monsieur le Président pour solliciter les organismes susceptibles d'accorder des subventions à Saint-Etienne Métropole, le Fonds Régional d'Acquisition des Musées (FRAM) a été sollicité.

- **Axe photographies :**

- deux œuvres de **Valérie JOUVE** « *Sans titre (les Façades)* », 2001-2002, et « *Sans titre (Les personnages avec Tania Carl)* », 2014-2015 d'un montant de 24 000 € TTC auprès de Valérie Jouve - 184 rue de Crimée 75019 Paris.

L'association des amis du Musée participe à hauteur de 8 000 € pour l'acquisition d'une des photographies.

- trois œuvres de **Rajak OHANIAN** de la série « *les canuts* », 1964 d'un montant de 4 500 € TTC négocié avec un paiement échelonné 3 800 € sur l'exercice 2017 et 700 € sur l'exercice 2018 auprès de Rajak Ohanian - 12 rue Auguste Comte 69002 Lyon.

Les œuvres « Les canuts », avaient été réalisées à la demande de l'Opéra de Lyon lors de la présentation de l'œuvre de Joseph Kosma Les canuts. Elles trouvent leur place aux côtés du fonds des Editions Paul Martial, des œuvres des années 50 – René-Jacques, Peter Keetman.

▪ **Axe peinture :**

Un ensemble de 90 œuvres de **Victor BRAUNER** et 1 œuvre de **Matéo HERNANDEZ** d'un montant de 1 € TTC auprès de la Rmn-GP (Etablissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées) - 254/256 rue de Bercy, 75577 Paris cedex 12.

Jacqueline Victor BRAUNER avait décidé de la création d'un fonds spécifiques d'œuvres destiné à être vendu afin de financer des actions de valorisation des œuvres de l'artiste. Ce fonds fut confié à la réunion des musées nationaux. Quelques œuvres avaient été placées en dépôt au MAMC.

Il a été finalement décidé que certaines des œuvres en dépôt seraient confiées au galeriste Samy KINGE pour être vendues selon les termes du testament.

Le MAMC de Saint-Etienne a la possibilité d'acquérir pour la somme symbolique d'un euro les dernières œuvres en dépôt depuis 1994.

L'ensemble de ces achats destinés à compléter les collections du Musée d'art moderne et contemporain de Saint Etienne Métropole sont soumis à la Commission Scientifique Régionale d'Acquisition des musées de France qui se prononce à la fois sur la pertinence artistique et scientifique, la cohérence par rapport aux fonds des Musées, ainsi que sur les prix.

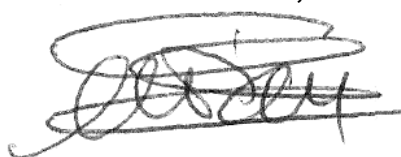
Lors de la séance du 14 mars 2017, le choix d'acquisition de l'œuvre d'Anne et Patrick POIRIER a reçu un avis favorable; les dernières acquisitions seront présentées à la séance du 22 septembre 2017.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **donne son accord sur les acquisitions d'œuvres ci-dessus énumérées et autorise Monsieur le Président ou son représentant, à signer les contrats d'acquisition,**
- **le montant total de ces acquisitions soit 127 801 € TTC sera imputé sur les crédits ouverts à l'article 2161, opération 63 (budget 2017) soit 127 801 €, après versement de toutes les participations,**
- **la recette prévisionnelle sera recouvrée aux articles 1322 «subvention Région » et 1321 «subvention Etat » pour un montant prévisionnel de 22 000 € chacune et à l'article 1322 « autres participations » pour un montant de 8 001 €.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU